RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**SARL 2G TRANSPORTS**
**SARL AU CAPITAL DE 29.200 EUROS**

# PV Assemblée générale extraordinaire du 26/12/2024

A Aurillac

Le 26/12/2024

A 19 heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1° GASQ David détenant 29200 parts

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 29200 parts formant le capital de la société.

La gérance constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Modification de la date de clôture au 30/06/2025

- Approbation de la modification de l'article 4 des statuts

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

**SARL 2G TRANSPORTS**
**SARL AU CAPITAL DE 29.200 EUROS**
**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir délibéré prends la décision suivante :

Par l'évènement de la séparation des associés et par la vente partiel d'une branche d'activité il est judicieux de prolonger l'exercice social ouvert le 01/01/2024 pour le prolonger jusqu'au 31/06/2025.

La date de modification de la clôture de l'exercice ouvert le 01/01/2024 de SARL 2G TRANSPORTS est modifiée au 31/06/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve la modification de l'article 4 des statuts.

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er juillet et s'achève le 31 juin de la même année.

Par exception aux dispositions du paragraphe qui précède, l'exercice social de la Société ouvert à la date du 01/01/2024 est prolongé jusqu'au 31/06/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, les gérants demandent la levée de l'assemblé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les gérants.

**SARL 2G TRANSPORTS**
**SARL AU CAPITAL DE 29.200 EUROS**
Fait en 1 original,
À Aurillac
Le 26/12/2024

GASQ David
Gérant

[redacted]

[redacted]

Siret : 902 230 101 00039
RCS : AURILLAC

D.G.